

## Compte-rendu du 6 avril 2014

Le 6 avril deux mil quatorze à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire sortant, le trente et un mars deux mil quatorze, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M Frédéric PIERROT, le Maire sortant.

**Membres du Conseil présents:** M Frédéric PIERROT, Mme Catherine BOUILLON, Mme Maryline MILLER, M Régine DELAHAUT, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, M Dominique PERIN, M Bruno TATON, M Sébastien ROELLAND, M Thierry LAHURE, M Thibault KLISING.

**Membre(s) absent(s)** : Néant.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Madame Maryline MILLER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **01/14 - objet : installation du conseil municipal.**

Le six avril deux mil quatorze à dix heures, la séance a été ouverte sous la présidence de M Frédéric PIERROT, Maire sortant, qui, après l'appel nominal des membres, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux, suite aux opérations électorales des 23 et 30 mars 2014 et a déclaré installer Messieurs et Mesdames : Mme Catherine BOUILLON, Mme Maryline MILLER, M Régine DELAHAUT, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, M Dominique PERIN, M Bruno TATON, M Sébastien ROELLAND, M Thierry LAHURE, M Thibault KLISING, M Frédéric PIERROT dans leurs fonctions de conseillers municipaux. M Marc JOLLY, membre le plus âgé du conseil municipal, a ensuite présidé la séance.

### **02/14 - objet : Élection du Maire.**

M Marc JOLLY, président de séance, invite le conseil municipal, à procéder à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

nombre de bulletins : onze : 11

nombre de bulletins blancs ou nuls : un : 1

suffrages exprimés : dix : 10

majorité absolue : six : 6

ont obtenu :

Mme Catherine BOUILLON : neuf : 9

M Sébastien ROELLAND : un : 1

Mme Catherine BOUILLON, ayant obtenu la majorité absolue, est élue Maire.

### **03/14 - objet : création des postes d'adjoints.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la création de deux postes d'adjoints au Maire.

Pour : 10 contre : 1 abstention : 0

**04/14-objet : Élection du 1er adjoint au Maire.**

Madame le Maire invite le conseil municipal, à procéder à l'élection du 1er adjoint. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : onze : 11

nombre de bulletins blancs ou nuls : un : 1

suffrages exprimés : dix : 10

majorité absolue : six : 6

ont obtenu :

M Franck SOICHET : neuf : 9

M Sébastien ROELLAND : un : 1

M Franck SOICHET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1er adjoint.

**05/14-objet : Élection du 2ème adjoint au Maire.**

Madame le Maire invite le conseil municipal, à procéder à l'élection du 2ème adjoint. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

nombre de bulletins : onze : 11

nombre de bulletins blancs ou nuls : zéro : 0

suffrages exprimés : onze : 11

majorité absolue : sept : 7

ont obtenu :

M Marc JOLLY : dix : 10

M Sébastien ROELLAND : un : 1

M Marc JOLLY, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2ème adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

Le secrétaire

Le Maire  
Mme Catherine BOUILLON

Les conseillers